

Marché du travail et personnes handicapées au Burkina Faso

Adama Zerbo, Economiste à Be-Employed

Les personnes handicapées sont l'un des groupes sociaux spécifiques visés explicitement par la Politique nationale de l'emploi (PNE) du Burkina Faso adoptée en mars 2008. En effet, dans le cadre du renforcement de l'action ciblée de promotion de l'emploi, la PNE a retenu deux principaux leviers, à savoir la promotion de l'emploi en faveur de groupes sociaux spécifiques dont les personnes handicapées et la promotion du travail à haute intensité de main-d'œuvre. Pour la PNE, les personnes handicapées constituent une population désavantagée au regard de l'emploi. De ce fait, la stratégie adoptée par la PNE en faveur de ce groupe social est de veiller et de mettre en œuvre les principes d'équité et d'égalité des chances sur le marché du travail.

A cet égard, le présent numéro de «*Regard sur le marché du travail et l'emploi*» s'est fixé pour objectif d'examiner la situation des personnes handicapées sur le marché du travail burkinabè en vue de mieux orienter la prise de décisions concernant les actions ciblées en faveur de ce groupe spécifique. Pour ce faire, les données de l'enquête du Questionnaire unifié des indicateurs de base du bien-être (QUIBB) réalisée en 2007 par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) sont utilisées. A l'aide de cette base de données, ce huitième numéro du «*Remettre*» (i) analyse les caractéristiques des personnes handicapées en âge de travailler, (ii) procède à une décomposition du chômage de ce groupe social spécifique afin d'appréhender la part imputable à d'éventuelles discriminations sur le marché du travail, (iii) analyse la situation des travailleurs souffrant d'un handicap en examinant l'existence éventuelle de discriminations sur le marché du travail pouvant déterminer leur situation professionnelle ou le point d'insertion des personnes handicapées.

Personnes handicapées en âge de travailler

Les personnes handicapées en âge de travailler (15 à 64 ans) représentent 2,1% de la population totale de cette tranche d'âge du pays. Ce qui représente environ 148.800 personnes en âge de travailler dont 51,7% d'hommes et 48,3% de femmes. Plus de deux cinquièmes (42,8%) des personnes handicapées souffrent d'un handicap moteur ; un peu plus d'un

cinquième (21,5%) d'entre elles ont un handicap visuel. Respectivement 13,3% et 11,4% de ces personnes ont des troubles mentaux et des troubles auditifs.

Les statistiques confirment le fait que les personnes handicapées ont plus difficilement accès à l'éducation. En effet, 27,2% des personnes handicapées en âge de travailler, contre 30,7% des personnes non handicapées sont instruites. Par ailleurs, plus de la moitié (53,7%) des personnes handicapées instruites ont seulement un niveau primaire, tandis que 54,4% des personnes non handicapées ont un niveau secondaire au moins. Aussi, relativement moins de personnes handicapées appartiennent à des associations ou organisations (14,1%) que les personnes non handicapées (19%). Cela traduit leurs plus grandes difficultés à participer à la vie associative/en communauté.

Par rapport à leur situation de famille, 35,9% des personnes handicapées en âge de travailler ont le statut de chef de ménage, contre 33,1% pour toute la population de la même tranche d'âge. Un peu moins du quart (24,1%) des personnes handicapées sont conjointes du chef de ménage. Environ la moitié (51,4%) d'entre elles sont mariées, 31,9% sont célibataires, 10,6% sont veuves et 5% sont séparées ou divorcées, contre 65,8% de personnes de 15 à 64 ans mariées.

En terme d'apports au ménage, environ 55% des personnes handicapées en âge de travailler contribuent au revenu du ménage, contre un pourcentage de 68,6% pour l'ensemble de la population en âge de travailler. Aussi, 56,3% des personnes handicapées participent au marché du travail avec taux net d'activités de 53,2%. La proportion de chômeurs découragés parmi les personnes handicapées en âge de travailler est estimée à 6,8%. Comparé au taux d'actifs découragés au niveau national qui est de 7,1%, il ressort que les chômeurs handicapés ne sont pas plus affectés par le découragement que les autres chômeurs, même s'ils rencontreraient plus de difficultés sur le marché du travail que ces derniers.

Du fait qu'il y a relativement plus de personnes handicapées de 15 à 64 ans qui ont le statut de chef de ménage et que plus de la moitié des personnes handicapées participent au marché du travail et contribuent au revenu de leur ménage dans des conditions où elles ont plus de difficultés à accéder notamment à l'éducation, il paraît très important de veiller au respect des principes d'équité et d'égalité des chances en faveur de ce groupe social spécifique. D'où l'intérêt d'appréhender dans les détails, la situation d'emploi des personnes handicapées sur le marché du travail.

Chômage des actifs handicapés

Les personnes handicapées sont relativement plus touchées par le chômage au Burkina Faso. Le taux de chômage se situe à 5,6% dans ce groupe de population, contre un taux de chômage de 3,3% au niveau national. Dans la population active de personnes handicapées, le chômage touche deux fois plus les femmes que les hommes, avec des taux de chômage respectifs de 3,9% et de 8% pour les hommes et les femmes. Au plan national, le taux de chômage est respectivement de 2,8% et de 3,9% chez les hommes et les femmes non handicapés (tableau 1).

Tableau 1 : Taux de chômage selon le groupe social

	Actifs handicapés	Actifs non handicapés
Ensemble	5,6	3,3
Sexe		
Homme	3,9	2,8
Femme	8,0	3,9
Groupe d'âge		
15 à 25 ans	15,6	5,1
16 à 35 ans	5,8	3,6
36 à 55 ans	1,7	1,7
56 à 64 ans	0,0	1,3
Niveau d'instruction		
Aucun	4,1	2,0
Primaire	9,5	5,2
Secondaire 1	15,4	10,7
Secondaire 2	8,3	7,8
Supérieur	0,0	5,9
Professionnel	0,0	7,8

Source : A partir des données de l'enquête QUIBB 2007.

Ainsi, il ressort que le taux de chômage des hommes handicapés est égal à celui des femmes non handicapées et que celui des femmes handicapées est le double de celui des hommes handicapés. Ce qui montre d'une part que le niveau moyen de difficultés d'insertion sur le marché du travail rencontrées par les femmes non handicapées est équivalent à celui des hommes handicapés et d'autre part que l'écart entre les hommes et les femmes en terme de possibilités d'insertion sur le marché du travail est encore plus important dans la population des personnes handicapées. Ce constat se vérifie également chez les jeunes de 15 à 25 ans. En effet, 15,6% des jeunes actifs handicapés sont au chômage, contre 5,1% de chômeurs chez les jeunes actifs non handicapés. Aussi, tout comme dans l'ensemble de la population, le chômage touche-t-il davantage les personnes handicapées ayant un niveau d'instruction : 15,4% de chômeurs parmi les actifs de niveau secondaire premier cycle et respectivement 9,5% et 8,3% de chômeurs par ceux de

niveau primaire et de niveau second cycle du secondaire, contre 4,1% de chômeurs parmi les actifs sans instruction.

En résumé les statistiques du tableau 1 montrent que les personnes handicapées sont plus touchées par le chômage. Cette différence apparente en terme de possibilité d'insertion sur le marché du travail est-elle le résultat d'une discrimination sur ledit marché ou résulte-t-elle de la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans d'autres domaines de la vie sociale ? Les résultats des tests économétriques présentés dans le tableau 2 permettent de répondre à cette interrogation.

Ce tableau présente les résultats de deux modèles régressant la probabilité d'être au chômage sur la variable « souffrir d'un handicap » en la contrôlant par d'autres variables susceptibles d'influencer l'insertion sur le marché du travail. Les deux modèles ont tendance à montrer que la probabilité d'être chômeur augmente avec le fait de souffrir d'un handicap (les coefficients de la variable « souffrir d'un handicap » sont positif). Mais dans le second modèle qui prend en compte la position de l'individu dans le ménage en plus des variables du modèle 1, le coefficient de la modalité « handicap » n'est pas significatif. Par conséquent, le fait de souffrir d'un handicap n'influencerait pas significativement la probabilité d'être au chômage.

Tableau 2 : Régression de la probabilité pour un actif d'être au chômage (modèles logit binaire) ⁽¹⁾

	Coefficients	
	Modèle 1	Modèle 2
Constante	-2,410*	-3,364*
Handicap (base = sans handicap)	0,501***	0,381
Femme (base = homme)	-0,504*	-0,494*
Age	-0,030*	-0,012*
Niveau d'instruction (base = aucun)		
<i>Primaire</i>	0,774*	0,710*
<i>Secondaire 1</i>	1,516*	1,473*
<i>Secondaire 2</i>	1,331*	1,414*
<i>Supérieur</i>	1,214*	1,246*
<i>Formation Professionnelle</i>	1,406*	1,433*
Parenté avec le CM (base = CM) ⁽²⁾		
<i>Conjoint</i>		0,267***
<i>Enfant</i>		0,960**
<i>Autres parents</i>		0,907*

⁽¹⁾ * ; ** ; *** = respectivement significativité à 1%, 5%, 10%.

⁽²⁾ CM = Chef de ménage.

Source : A partir des données de l'enquête QUIBB 2007.

A l'inverse, dans le modèle 1 qui suppose que la possibilité pour les actifs de choisir entre le fait d'être occupé et le fait d'être en situation de chômage ne dépend pas de leur position dans le ménage, le coefficient de la modalité « handicap » n'est significatif qu'au seuil de 10%, avec un très faible effet marginal

(0,0073) sur la probabilité d'être au chômage. Ce qui signifie que si la proportion de personnes handicapées double (toutes choses égales par ailleurs), le taux de chômage n'augmentera que de 0,73%.

A l'aide de l'effet marginal de la modalité « handicap » sur la probabilité d'être au chômage, le taux de chômage théorique des personnes handicapées est calculé pour chacun des deux modèles (tableau 3).¹ Il ressort que le chômage des personnes handicapées pouvant être attribué aux discriminations à leur égard sur le marché du travail est de l'ordre de 0,43% à 0,57%, tandis que le chômage imputable au différentiel de caractéristiques en défaveur des personnes handicapées résultant de discriminations qu'elles subissent dans d'autres domaines est estimé à 2% environ (1,73% à 1,87%), soit plus de quatre fois le chômage dû à la discrimination sur le marché du travail.

Tableau 3 : Décomposition du taux de chômage des personnes handicapées

(en %)	Modèle 1	Modèle 2
Effet marginal de « handicap »	0,00727	0,00553
Taux de chômage observé des personnes handicapées (a)	5,6	5,6
Taux de chômage observé des personnes non handicapées (b)	3,3	3,3
Taux de chômage théorique de personnes handicapées (c)	3,87	3,73
Ecart de chômage lié à la discrimination sur le marché du travail (d) = (c) – (b)	0,57	0,43
Ecart de chômage lié aux effets de discrimination dans d'autres domaines (e) = (a) – (c)	1,73	1,87

Source : A partir des données de l'enquête QUIBB 2007.

Ainsi, en matière d'option politique, cette analyse fait ressortir que pour faciliter l'insertion des personnes handicapées sur le marché du travail et réduire le différentiel existant en la matière entre ce groupe social spécifique et le reste de la population active, il serait important de mettre l'accent sur les actions visant à promouvoir l'équité dans les différents dispositifs d'amélioration de l'employabilité des actifs et futurs actifs. Car environ 78% du différentiel du chômage constaté est dû aux effets des discriminations dont

¹ Le taux de chômage théorique des personnes handicapées est leur taux de chômage sous l'hypothèse qu'elles ont en moyenne les mêmes caractéristiques (âge, sexe, éducation, lien de parenté) que celles de la population active totale. Le taux théorique est donc le taux de chômage qui ne tient compte que de l'effet de la discrimination sur le marché du travail.

subissent les personnes handicapées avant d'arriver sur le marché du travail et 22% de ce différentiel de chômage est lié aux discriminations qu'elles subissent sur le marché du travail. Autrement dit, il convient de créer les conditions permettant de donner également la chance aux personnes handicapées de se préparer à s'insérer sur le marché du travail.

Situation d'emploi des travailleurs handicapés

Comme dans le cas de l'analyse du chômage, cette section vise à répondre à la question de savoir s'il existe une discrimination sur le marché du travail à l'encontre des personnes handicapées occupées. Ainsi, il s'agit d'examiner la situation professionnelle des personnes occupées souffrant d'un handicap par rapport à celle des autres personnes occupées.

Tableau 4 : Répartition des actifs occupés selon le groupe social et la situation professionnelle

Situation professionnelle	Personnes non handicapées	Personnes handicapées
Indépendant régulier	36,5	37,2
Indépendant irrégulier	9,0	16,4
Salarié protégé	6,0	3,2
Salarié non protégé	3,7	4,4
Travailleur non rémunéré	44,8	38,8
Total	100,0	100,0

Seuil de significativité du test de Khi-deux = 1%

Source : A partir des données de l'enquête QUIBB 2007.

Le tableau 4 montre des différences dans la distribution selon le statut d'emploi et le groupe social. Le résultat du test d'indépendance (Khi-deux) indique que l'hypothèse d'indépendance entre la situation socioprofessionnelle et le fait de souffrir d'un handicap est rejetée au seuil de 1%. Ainsi, la situation professionnelle des personnes handicapées dépend du fait qu'elles souffrent d'un handicap.

Environ 16,4% des personnes handicapées occupées sont des travailleurs indépendants irréguliers, contre 9% chez les personnes non handicapées. Parmi les travailleurs non handicapés, 6% sont des salariés protégés et 3,7% de salariés non protégés ; tandis que parmi les personnes handicapées, on a 3,2% de salariés protégés et 4,4% de salariés non protégés.

Par ailleurs, il y a relativement moins de travailleurs non rémunérés parmi les personnes handicapées (38,8%) que parmi les travailleurs non handicapés (44,8%). Dans cette étude, la catégorie des travailleurs non rémunérés regroupe les apprentis, les aides familiaux et les bénévoles. Ainsi, ce constat traduit la plus grande difficulté pour les personnes

Regard sur le marché du travail et l'emploi
Remettre n°08 – Février 2009

handicapées à accéder à ces formes d'occupation qui demeurent pour beaucoup de jeunes des moyens de formation à divers métiers.

Pour appréhender la nature de la discrimination à l'encontre des travailleurs souffrant d'un handicap, nous avons procédé à la régression économétrique des probabilités pour un travailleur d'être dans chacun des statuts d'emploi sur la variable « souffre d'un handicap » et des variables de contrôle en utilisant un modèle logit multinomial. Les résultats présentés au tableau 5 révèlent que les personnes handicapées sont victimes de discrimination sur le marché du travail. En effet, la probabilité d'être occupé dans un emploi indépendant irrégulier s'accroît avec le fait de souffrir d'un handicap, tandis que la probabilité d'occuper un emploi salarié protégé baisse avec l'existence d'un handicap.

Tableau 5 : Estimations des probabilités des actifs occupés d'être dans un type d'emploi (modèle Logit multinomial)

Variable dépendante : Situation professionnelle ⁽¹⁾				
Variables explicatives	Coefficients (B) de la régression			
	Indépendant régulier	Indépendant irrégulier	Salarié protégé	Salarié non protégé
Constante	-1,921*	-3,347*	-4,661*	-2,422*
Age	0,027*	0,024*	0,024*	0,007
Femme	0,230*	0,265**	0,320**	0,348*
Souffre d'un handicap	-0,166	0,439***	-0,707***	0,082
Niveau d'instruction ⁽²⁾				
Primaire	-0,739*	-0,703*	-0,231***	-1,476*
Secondaire et +	0,690*	0,596*	2,873*	1,660*
Lien de parenté ⁽³⁾				
Chef de ménage	4,931*	5,023*	5,320*	4,016*
Conjoint du CM	0,246*	0,439*	0,464*	-0,940*
Enfant du CM	0,405	-20,152	-0,938	0,138

-2*Log vraisemblance = 6403,179*

(1) La variable dépendante a cinq modalités (indépendant régulier, indépendant irrégulier, salarié protégé, salarié non protégé, travailleur non rémunéré) dont la base = travailleur non rémunéré

(2) base = aucune instruction; (3) base = autre membre du ménage

* ; ** ; *** = Significatif respectivement à 1%, 5% et 10%

Source : A partir des données de l'enquête QUIBB 2007.

La décomposition de la distribution des personnes handicapées selon le statut d'emploi à l'aide des effets marginaux du modèle du tableau 5 montre la forte dominance de l'impact sur le statut d'emploi de personnes handicapées des discriminations sur le marché du travail. Pris globalement, 65,6% de la somme des écarts (pris en valeur absolu) observés dans la distribution selon le statut d'emploi entre les deux catégories de personnes sont imputables à des discriminations sur le marché du travail à l'égard des

personnes handicapées. Environ 34,4% de la somme de ces écarts seraient dus à d'autres facteurs non liés au marché du travail.

Tableau 6 : Décomposition de la distribution des personnes handicapées selon la situation professionnelle

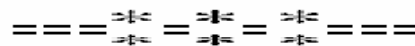
Situation professionnelle	Distribution théorique (*)	Écarts dans la distribution liés	
		au discrimination sur le marché du travail	à d'autres facteurs
Indépendant régulier	36,6	0,1	0,6
Indépendant irrégulier	18,9	9,9	-2,5
Salarié protégé	4,7	-1,2	-1,5
Salarié non protégé	7,7	3,9	-3,3
Travailleur non rémunéré	32,1	-12,7	6,7
Total	100,0	0,0	0,0

(*) C'est la distribution obtenue à l'aide des effets marginaux des estimations économétriques du tableau 5 en ne tenant compte que de la discrimination sur le marché du travail.

Source : A partir des données de l'enquête QUIBB 2007.

Selon les résultats de la décomposition (tableau 6), les discriminations à l'égard des personnes handicapées sur le marché du travail font augmenter respectivement de 9,9 et de 3,9 leur taux d'emplois indépendants irréguliers et leur taux d'emplois salariés non protégés par rapport à ceux des personnes non handicapées. À l'inverse, elles font baisser respectivement de 1,2 et 12,7 les proportions de salariés protégés et de travailleurs non rémunérés (apprentis, aides familiaux, bénévoles)². Les facteurs externes au marché du travail influant sur la situation professionnelle des personnes handicapées font baisser leur taux d'emplois salariés protégés de 1,5 et font augmenter la proportion des apprentis et assimilés de 6,7.

En conclusion, les personnes handicapées sont victimes de discriminations sur le marché du travail. Certes, ces discriminations sur le marché du travail à l'égard des personnes handicapées sont moins influentes sur leur possibilité d'occuper un emploi (peu importe sa forme), mais elles déterminent à plus de 65% leur situation professionnelle ou leur point d'insertion sur ledit marché.



www.be-employed.com

des emplois décents pour tous en Afrique.

² L'écart élevé concernant le groupe des apprentis et assimilés confirme bien l'existence sur le marché du travail d'importantes discriminations à l'encontre des personnes handicapées quant à l'accès à ce type d'occupation qui se présente comme une étape de formation pour de nombreux jeunes sans instruction et sans qualification.